

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 25 juin 2019 à 15h00 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.

Présence :

- M. Steve Lussier, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Karine Godbout, déléguée Ville de Sherbrooke
- M. Julien Lachance, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- Mme Nathalie Bresse, déléguée substitut MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs Ville de Sherbrooke et directeur par intérim de Valoris
- Mme Line Chabot, directrice et greffière service des affaires juridiques Ville de Sherbrooke

1) OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Le président M. Steve Lussier déclare la séance ouverte à 15h00.

2) ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION :

L'avis de convocation a été transmis par courrier et par courriel à chaque délégué.

3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Résolution 2019-06-25-0749

Proposé et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance du 25 juin 2019 est adopté et déposé.

Adopté

4) PROCÈS-VERBAL :

Aucun sujet.

5) PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT :

Aucune personne présente.

6) DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE :

Aucun sujet.

7) BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucun sujet.

8) FINANCES :

Aucun sujet.

9) INFRASTRUCTURES ;

9.1) Lieu d'enfouissement technique (LET) ;

Aucun sujet.

9.2) Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ;

Aucun sujet.

9.3) Gestion des eaux de lixiviation ;

Aucun sujet.

9.4) Centre de tri multimatières ;

a) Litige avec équipementier – transaction et quittance partielle dans le dossier de la Cour supérieure numéro 450-17-006422-167 ;

Résolution 2019-06-25-0750

Proposé et résolu unanimement d'accepter et entériner la transaction et quittance partielle intervenue entre elle et Sherbrooke OEM dans le dossier de la Cour supérieure du district de Saint-François portant le numéro 450-17-006422-167 prévoyant, notamment, le règlement complet et final des avenants numéros 26, 27, 35, 37, 39, 44, 45 et 93 pour la somme de 108 801.92\$.

Adopté

9.5) Centre de transfert Sherbrooke ;

Aucun sujet.

9.6) Gestion des biogaz ;

Aucun sujet.

9.7) Gestion des matières résiduelles organiques (MRO) ;

Aucun sujet.

9.8) Parc Éco-industriel ;

Aucun sujet.

10) RÈGLEMENTS ;

10.1) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 5 étant le règlement général de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke ;

Dossier 2019-06-25-0751

Le délégué M. Julien Lachance donne l'avis suivant :

« PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance du conseil d'administration sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement n° 5 étant le règlement général de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke de manière à prévoir :

- les dispositions déclaratoires et interprétatives ;
- les règles de régie interne, l'organisation de la Régie, ses séances et le comité de gestion de la Régie ;
- les dispositions relatives au contrôle et au suivi budgétaire et à la reddition de comptes ;
- les dispositions relatives à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

- la tarification applicable au centre de valorisation et au centre de transfert ;
- les dispositions relatives aux règles de gestion contractuelle notamment les dispositions déclaratoires et interprétatives de ce chapitre, les règles de conduite et d'éthique, l'encadrement des activités de lobbying auprès d'un titulaire d'une charge publique, la formation d'un comité de sélection, les règles de passation des contrats, notamment quant aux étapes préalables, aux modes de passation des contrats selon le seuil des dépenses et par catégorie de contrats, aux règles applicables durant l'appel d'offres, au traitement des soumissions, à l'évaluation qualitative des offres et aux appels de propositions, les règles applicables à la gestion de l'exécution d'un contrat, les règles et le processus d'évaluation de rendement insatisfaisant des fournisseurs, les règles relatives à la gestion des plaintes, le processus de reddition de compte quant à l'application des règles de gestion contractuelle et les sanctions, infractions et montant des amendes applicables ;
- l'abrogation de diverses dispositions et politiques relatives à la gestion contractuelle. »

Et dépose le projet de règlement n° 5.

Adopté

11) DEMANDES DES DÉLÉGUÉS :

Aucune demande.

12) AFFAIRES NOUVELLES :

Aucun sujet.

13) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 15h06.

M. Steve Lussier, président

M. Denis Gélinas, secrétaire-trésorier par intérim